

Examen cyto bactériologique des urines (ECBU)



Données techniques

Conseils patients / Conseils officinal

Résultats et normes



Données Techniques

Définition

En pratique courante, l'examen cyto bactériologique des urines (ECBU) est le plus fréquemment usité. Il est réalisé pour affirmer ou infirmer une infection urinaire, isoler le germe et guider le traitement antibiotique (antibiogramme).

Méthode

Il s'agit d'un examen bactériologique avec examen direct de l'urine au microscope (et coloration Gram) et mise en culture (aérobie et anaérobie) pour rechercher et identifier la présence de germes.

En cas de positivité (une concentration supérieure à 10^5 germes/ml affirme l'infection), identification et antibiogramme du germe sont obtenus en 48 heures. L'antibiothérapie sera dans un premier temps probabiliste puis adaptée aux résultats.

Indications

- Recherche d'une infection urinaire en cas de signes fonctionnels urinaires (brûlures mictionnelles, augmentation de la fréquence des mictions,...), fièvre, douleurs lombaires ou abdominales.
- Contrôle de l'efficacité d'un traitement antibiotique (un ECBU est généralement réalisé à la fin du traitement)
- Patients sondés

NB Femme jeune sans antécédent (pas d'infections urinaires à répétition en particulier) : bandelette urinaire réactive suffisante (pas d'ECBU et traitement antibiotique probabiliste).



Conseils patients / Conseil officinal

Préparation à l'examen

- Ne pas uriner avant l'examen
- Si possible, premières urines du matin
- Respecter les conditions d'aseptie

INFORMATIONS DE PUBLICATION

Source : Médecin des Hôpitaux - Praticien Hospitalier ; Urgences médico-chirurgicales et judiciaires, SMUR; Hôtel-Dieu-Cochin (Paris); Université Paris Descartes

Créé le : 10/10/2008 | Mis à jour le : 24/03/2010

Conditions de l'examen

- Les urines sont prélevées de la façon la plus aseptique possible pour limiter tout risque de contamination accidentelle du prélèvement.
- Chez le patient sans sonde urinaire à demeure, le prélèvement s'effectue après un lavage au savon doux puis une désinfection du méat urinaire (au niveau du gland chez l'homme et de la région vulvaire chez la femme). Le premier jet d'urines n'est pas recueilli et seuls les 20 ml d'urines suivants seront conservés.
- Chez le patient sondé, la meilleure technique est la ponction de la sonde après aseptie soigneuse. Pour les nourrissons, un collecteur stérile peut être mis en place (poche stérile autocollante) : ne pas le laisser plus d'une demi-heure en place.
- Une fois le prélèvement effectué, ce dernier doit être rapidement transféré au laboratoire et en cas de retard d'acheminement prévisible, il doit être conservé au réfrigérateur ou dans de la glace après avoir noté nom et prénom du patient sur le flacon.



Résultats et Normes

Normes

Globules rouges $<5/\text{mm}^3=5000/\text{mL}$
Globules blancs $<10/\text{mm}^3=10000/\text{mL}$
Germes : aucun
Pas de cylindre

Variations



Augmentation des globules rouges : hématurie



Augmentation des globules blancs ou leucocytes ($> 10\ 000/\text{mL}$) leucocyturie
Germes : $<10^3/\text{mL}$: contamination du prélèvement probable
 10^3-10^5 : infection urinaire probable (ECBU reconstrôler)
 $>10^5$: infection urinaire certaine (associée à leucocyturie $>10^4$)
Cylindres : Hyalins : non pathologiques
Hématiques : rechercher une maladie rénale (glomérulonéphrite)
Leucocytaire : inflammation du rein

NB Chez l'enfant jeune, si les infections urinaires sont récidivantes, rechercher une éventuelle malformation ou un reflux urinaire.



Augmentation des leucocytes et/ou des hématies dans les urines mais cultures stériles : un bilan rénal à la recherche d'une glomérulonéphrite est alors le plus souvent engagé.

Date de création et de mise en ligne de la fiche : 10-10-2008.

Les éléments d'informations et conseils qui y figurent sont d'ordre général et ne sont pas exhaustifs. Ils ne peuvent se substituer au diagnostic et aux conseils du pharmacien adaptés à la situation du patient. Le pharmacien est entièrement responsable de l'usage et des interprétations qu'il fait des informations qu'il consulte et des conseils qu'il en déduit ou des actes qu'il effectue. En conséquence, l'utilisateur des fiches s'interdit de mettre OCP et l'auteur en cause pour un litige qui serait né de l'exploitation de ces éléments

INFORMATIONS DE PUBLICATION

Source : Médecin des Hôpitaux - Praticien Hospitalier ; Urgences médico-chirurgicales et judiciaires, SMUR; Hôtel-Dieu-Cochin (Paris); Université Paris Descartes

Créé le : 10/10/2008 | Mis à jour le : 24/03/2010

d'information et conseils.
© OCP - 2008

INFORMATIONS DE PUBLICATION

**Source : Médecin des Hôpitaux - Praticien Hospitalier ; Urgences médico-chirurgicales
et judiciaires, SMUR; Hôtel-Dieu-Cochin (Paris); Université Paris Descartes**

Créé le : 10/10/2008 | Mis à jour le : 24/03/2010